

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA

Amqui, le 27 février 2013.

À la séance d'ajournement du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 27 février 2013 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4^e étage à Amqui.

Sont présents :

Mme Sophie Champagne (Saint-Tharcisus)
 Mme Danielle Marcoux (Sayabec)
 Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Steve Lamontagne (Saint-Léon-le-Grand)
M. Michel Lapierre (Lac-au-Saumon)	M. Donald Malenfant (Val-Brillant)
M. Mario Côté (Causapsca)	M. Gaston Martin (Sainte-Florence)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)
M. Georges Guénard (Saint-Vianney)	

ainsi que (comme 2^e représentant) : M. Jean-Guy Chouinard (Repr. Sayabec)

sous la présidence de M. Martin Landry, préfet-suppléant.

Est absent :

M. Paul Lepage (Saint-Moise)
 Mme Paule Lévesque (Repr. Amqui)
 M. Denis Viel (Repr. Causapsca)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
 M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint et agent de développement culturel
 M. Serge Malenfant, ing.f., Service de foresterie

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2013-021 concernant l'ouverture de la séance d'ajournement du 27 février 2013

Le quorum étant constaté, il est proposé par Mme Sophie Champagne, appuyée par Mme Danielle Marcoux et résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2013-022 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance d'ajournement 27 février 2013

Sur une proposition de M. Donald Malenfant, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Avis au MNRFP sur un projet de carrière dans la Seigneurie du lac Matapédia
4. Autres sujets
5. Levée de la séance

Adoptée.

3. AVIS AU MRNF SUR UN PROJET DE CARRIÈRE DANS LA SEIGNEURIE DU LAC MATAPÉDIA

Résolution CM 2013-023 concernant un avis au MRNF sur un projet de carrière dans la Seigneurie du lac Matapédia

Considérant que la Direction des titres miniers (MRN) interpelle la MRC de La Matapédia afin d'avoir son avis concernant un projet d'ouverture d'une carrière de pierre (N/Réf. BEX 1268) sur les terres publiques intramunicipales d'Amqui;

Considérant que la gestion des carrières relève de la Direction des titres miniers et que la MRC peut influencer l'implantation de tels projets sur son territoire;

Considérant que le site est localisé dans une zone extensive du Parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia, qu'il s'agit d'une ancienne carrière et qu'un droit de passage a été accordé à la MRC de La Matapédia (2006-05) pour la construction d'un éventuel sentier pédestre donnant accès à ce site;

- Considérant que le territoire de la Seigneurie du Lac Matapédia n'est pas soustrait aux activités minières;
- Considérant que le site projeté pour l'implantation de cette carrière est adjacent à une érablière commerciale dont l'exploitant est titulaire d'un permis de culture et d'exploitation d'une érablière sur les terres du domaine public;
- Considérant la fragilité des érablières aux changements des conditions de drainage et aux polluants atmosphériques;
- Considérant que la Ville d'Amqui émet un avis très défavorable concernant le projet d'implantation d'une carrière sur le site projeté pour les motifs invoqués précédemment;
- Considérant qu'il est usage dans la région de conserver une bande de protection minimale de 20 mètres entre une érablière et un coupe totale et de conserver une bande de protection de 30 mètres de largeur entre une coupe totale et un chemin.

En conséquence, sur une proposition de M. Steve Lamontagne, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu :

1. de donner un avis défavorable au MRN concernant l'implantation d'une carrière sur le site proposé;
2. dans l'éventualité où le MRN devait donner suite à ce projet, il est exigé :
 - De conserver une bande de protection minime de 50 mètres entre la carrière et l'érablière en exploitation et une bande de 100 mètres entre la route Labrie et la carrière;
 - Que des redevances soient versées à la MRC de La Matapédia en compensation des impacts environnementaux et autres occasionnés par l'exploitation d'une carrière à l'intérieur d'un territoire qui a le statut de Parc régional et dont le site sera soustrait des retombées de la forêt de proximité (TPI)

Adoptée.

4. AUTRES SUJETS

Il n'y a aucun autre sujet amené.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Donald Malenfant, il est résolu de lever la séance à 19h50.

Adoptée.

Martin Landry, préfet-suppléant

Joël Tremblay, secrétaire adjoint